L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 75 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 21 JUIN.

Les debuts de l'aul de Cassagnac.

Chambre des députés.

SÉANCE DU 1er JUIN.

Présidence de M. Jules Grévy.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à modifier les articles 14 et 15 (collation des grades) de la loi sur l'enseignement supérieur.

M. Paul de Cassagnac dit que ce n'est pas comme impérialiste (Bruit à gauche), mais comme catholique (Très bien! très bien! à droite) qu'il combat énergiquement le projet de loi.

La question est grave; elle intéresse la liberté de penser et la liberté de croire; et ce débat a ceci de particulier, qu'on y voit les autoritaires défendre la liberté contre les libéraux. (Bruits divers.)

La question de la collation des grades ne doit pas être placée comme elle l'est, sur le terrain politique; elle est toute morale et religieuse.

A-t-on oublié que c'est à la religion catholique que l'idée républicaine a emprunté sa devise: Liberté, égalité, fraternité!

A-t-on oublié que c'est par l'Église que toutes les universités de France ont été fondées?

Mais qu'importent les obstacles! La liberté de l'enseignement supérieur est lancée et elle sera réalisée dans un avenir prochain, malgré l'intolérance et le despotisme de l'heure présente.

Il faudrait avoir au moins la franchise de l'attentat qu'on veut commettre contre la liberté de l'enseignement supérieur. (Bruit à gauche.) On cherche à atténuer le coup qu'on veut lui porter; mais personne n'ignore que ce coup est mortel. La collation des grades est la sanction des études, elle est donc en réalité toute la liberté de l'enseignement supérieur.

Le rapport affirme que les droits acquis ne sont lésés en rien. Cette affirmation n'est pas exacte. Une seule université libre, celle de Paris, fonctionne; elle a 200 élèves, dont un certain nombre est en mesure de passer des examens.

Des dépenses considérables ont été faites aussi à Lyon, à Lille et à Angers où des facultés ont été fondées.

Il y a eu un contrat qui engage l'honneur de l'État. C'est sur la foi de l'État que ces institutions ont été fondées. Il est grave de les exproprier aussi. On met moins de façon que pour exproprier une fabrique d'allumettes.

Les pétitions qui ont été adressées à l'Assemblée sont nombreuses et méritent d'être traitées plus légèrement que ne l'a fait le rapporteur.

L'orateur examine l'état de la question en Belgique, où règne le système de la liberté absolue, après de longues années d'exécution des jurys mixtes. Il soutient que les jurys mixtes, loin d'abaisser le niveau des études, l'ont, au contraire, relevé dans ce pays. C'est l'opinion des esprits les plus éclairés, les plus compétents. Il est dur de voir qu'au point de vue de la liberté, la France n'est plus que la contrefaçon de la Belgique. (Très bien! très bien! à droite.)

Il n'est pas exact de dire que la situation actuelle, les droits de l'État sont lésés. L'État ne cède rien: il continue à conférer les grades, et la participation des professeurs libres à l'examen ne lui enlève rien.

Le rapport prétend que les professeurs des universités libres n'ont à justifier d'aucun grade. C'est là une erreur. Ces professeurs doivent être au moins docteurs. La loi de 1875 l'exige; elle exige en outre la communication au recteur des programmes des cours. L'État n'est pas donc désarmé.

Aujourd'hui l'université ne répond plus au sentiment de la généralité des Français et se localise dans le matérialisme et l'athéisme. C'est là le danger de cet monopole, qui a été combattu par des hommes politiques de tous les partis. MM. de Falleyrand, Ledru-Rollin, Duchâtel, Montalembert, de Gasparin, Guizot, etc.

M. Thiers lui-même a déclaré, dans une lettre écrite en 1848 à M. Madier de Montjau, que le salut était uniquement dans la liberté de l'enseignement.

Un grand nombre de professeurs de cette université ont exprimé des opinions telles que beaucoup de pères de famille peuvent en concevoir de justes défiances. Quelques opinions paissent être ébréchées; soit; mais que ce ne soit pas aux frais de l'État.

Les élèves de l'Université? On a vu, à propos de l'enterrement de M. Michelet, des étudiants se réunir et transformer les funérailles en une manifestation haineuse contre la religion: on a vu germer parmi eux l'idée d'un congrès international, et on a entendu proposer de tendre la main aux étudiants allemands par-dessus les ruines de Strasbourg. (Bruit.)

Les preuves en ont été publiées dans certains journaux qui considèrent les républicains de la Chambre comme de simples fractionnaires. C'est dans l'ordre. Après Danton, Robespierre. On en est en de moindre à Danton—moins l'audace. (Très bien! très bien! à droite.)

C'est le congrès de Liége qui on voudrait recommencer, ce congrès où figurent plusieurs étudiants frappés par le ministère de l'instruction d'alors (Bruit à gauche) ce congrès où les discours respirent la haine la plus violente de la religion et de la société, où l'athéisme le plus absolu était proclamé, où l'on faisait appel à la force pour la destruction de la religion et de la société. Or, l'un des orateurs les plus violents du congrès de Liége siège aujourd'hui sur les bancs de la Chambre. (Bruit prolongé.)

M. Villain dit que les provocations de Liége à collègue sont défendues par le règlement.

M. Paul de Cassagnac répond qu'il s'excuse d'avoir rappelé des paroles prononcées ailleurs par un membre de l'Assemblée. Il croyait que quand un membre de la gauche prononçait des paroles au dehors, il les maintenait ici. (Applaudissements à droite.—Bruit.)

M. Germain Casse demande la parole pour un fait personnel.

M. le président dit que l'orateur a eu le droit de rappeler les paroles prononcées ailleurs par un de ses collègues, mais son insistance à l'appeler à la tribune a un caractère de provocation qui n'est pas convenable. (Applaudissements à gauche).

M. Paul de Cassagnac répond qu'il mettrait plus de mesure dans ses paroles si les interruptions qui l'arrêtent sans cesse n'étaient pas couvertes par l'autorité du président. (Exclamations à gauche.)

M. le président déclare qu'il ne se sent nullement atteint par les paroles de l'orateur. (Vifs applaudissements à gauche.)

Il s'est efforcé de réprimer les interruptions: mais cela lui a été d'autant plus difficile que l'orateur, dans son discours, a semblé prendre à tâche de les provoquer. (Nouveaux applaudissements—Bruit à droite.)

M. Paul de Cassagnac répond qu'il s'incline, la partie n'étant pas égale. (Bruit à gauche.) Il répond et déclare qu'il se refuse à comprendre l'idée de patrie comme elle a été affirmée au congrès de Liége et à l'enterrement de Michelet. L'idée de patrie, pour lui, est indépendante de la forme de gouvernement.

Il y a, pour relever notre pays, d'autres moyens que le monopole de l'Université; les peuples qui progressent sont ceux qui sont animés par la foi religieuse. La France se relèvera par la foi; il n'est pas nécessaire de l'imposer, mais il faut au moins la permettre.

La persécution n'est plus du côté du catholicisme, si elle y a jamais été; elle est du côté de la libre pensée. La congrégation de l'Index n'est plus au Vatican; elle est au banc des ministres. (Brit et rires à gauche.) Et si Voltaire revenait, il n'aurait plus à défendre que des prêtres chassés ou égorgés. (Bruit.)

La loi sur l'enseignement supérieur n'a pas encore été expérimentée; et le n'attaque ni les droits de l'État, ni la morale nationale, et dans le cabinet actuel il y a quatre ministres qui l'ont votée, trois autres se sont abstenus.

Il y aurait péril pour l'ensemble de la législation à prouver qu'on fait si bon marché des lois votées.

On gouverne par les institutions on par les hommes; si l'on traite les institutions avec cette facilité dédaigneuse, on en reviendra forcément à avoir besoin des hommes.

Et il n'est pas sans danger de montrer qu'on attache si peu d'importance à une loi qu'elle ait trait à l'enseignement supérieur ou à la déchéance de l'empire. (Applaudissements à droite.—Bruit.)

M. Germain Casse dit qu'il est l'auteur des paroles prononcées à Liége et rappelle que c'était sous l'empire. La force appelle la force. L'orateur déclare qu'à cette époque il a été loin; mais sous un gouvernement abhorré, on conçoit que la parole ait excité la pensée.

Sous le gouvernement actuel, qui est un gouvernement d'opinion, il convient de s'exprimer avec plus de mesure. Si dès lors on avait renversé l'empire, nous n'aurions pas eu Sedan, la France n'aurait pas eu à payer cinq milliards et à céder deux provinces. (Très bien! à gauche.)

M. Deschanel ne s'étonne pas de voir les partisans des monarchies déchues soutenir les réclamations du parti clérical, qui a toujours été leur partisan et souvent leur complice. Tous les despotismes se confondent dans une sainte-alliance contre la liberté; c'est ainsi que, sous le second empire, l'hypocrisie cléricale a fait alliance hontemeusement avec l'hypocrisie politique. (Protestation à droite.)

L'Université se défend toute seule par sa fermeté, son libéralisme et son patriotisme, et l'École normale se consolera de n'avoir pas satisfait pleinement M. Paul de Cassagnac et ses sentiments pieux.

M. le comte de Maillé dit que ce mot est intentionnel prononcé.

M. le président dit qu'il fait juge M. de Maillé lui-même de la forme de son observation.

M. Deschanel rappelle que pendant la dernière guerre les élèves de l'École normale, au lieu de s'abriter sous les palmes universitaires, sont allés chercher, en mourant sur les champs de bataille, d'autres palmes glorieuses. (Applaudissements)

Le droit de l'État est de faire passer les examens au sortir de toutes les écoles et au seuil des carrières publiques. Mais le parti clérical est insatiable et cherche par tous les moyens à reconquérir la domination; la liberté pour lui, c'est l'asservissement des autres.

M. Tristan Lambert dit qu'il est étrange de reprocher des visées ambitieuses aux martyrs de la Roquette et de la rue Haxo

M. Deschanel dit que le but poursuivi par le clergé est de rétablir les lettres d'obédience au moyen desquelles on fait des institutrices très peu savantes, mais très bien pensantes.

On voudrait fabriquer par le même procédé des avocats, des médecins, des fonctionnaires à l'image et à l'usage du clergé. En peu d'années le parti clérical s'emparerait de la société civile; on verrait, pulluter les congrégations; partout surgiraient des hommes animés de l'esprit ultramontain: des avocats jésuites, des magistrats, des notaires, des médecins jésuites, ce qui permettrait de faire des mariages jésuites, des testaments et des fidéicommis, des fondations pieuses qui sont des foyers de superstition.

La congrégation finirait enfin par relever la tête et réaliser sa revanche, c'est-à-dire ce qu'elle appelle l'enterrement civil des principes de 1789. Il n'en sera pas ainsi. Elle a pu entraîner dans la catastrophe le vieux et imbécile roi Charles X.... (Vives réclamations à droite.)

L'orateur retire cette expression et dit que si la Congrégation a pu entraîner aux abîmes un vieux roi dont l'esprit était affaibli, elle ne parviendra pas à surprendre la jeune et sage République, la France de Voltaire.

Le parti clérical a la liberté, mais que cela lui suffise. Il n'aura pas la domination. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. le marquis de Castellane dit qu'on vient de parler de rois imbéciles qui ont donné l'Algérie à la France; on l'a fait au nom d'une République qui n'a pas su conserver l'Alsace et la Lorraine. (Exclamations à gauche.) Mais la gloire de la monarchie se défend assez d'elle même.

La dernière loi votée par l'Assemblée nationale a été une loi de liberté, la première loi de la jeune République va être une loi de despotisme.

La société civile est-elle donc menacée? Si on se retranche derrière des questions de principe on protestant d'un profond respect pour la liberté. C'est ainsi qu'on s'élève contre le jury mixte comme étant une dépossession de l'État. Mais on oublie que l'État n'est point dépossédé, puisqu'il garde aujourd'hui comme autrefois la collation des grades.

C'est seulement le monopole de la préparation et de l'examen qui est partagé entre l'État et les facultés libres; mais c'est toujours l'État qui délivre des diplômes, qui confère les grades.

Il n'est pas plus vrai de dire que l'institution du jury mixte soit une aventure de nature à compromettre le niveau des études.

Revenir au monopole de l'État sans contrôle, c'est tuer la liberté pour l'élève, pour le professeur et pour les établissements d'enseignement supérieur. Un professeur, quelque impartial qu'il soit, ne peut faire complétement abstraction de ses théories et de ses méthodes.

Le retour au monopole par la collation des grades n'est pas autre chose que l'égorgement de la liberté de l'enseignement supérieur.

C'est bien ce qu'on veut en effet, parce que l'Église, c'est l'ennemi! (Très bien! à droite.)

On craint d'ouvrir la porte à ce qu'on appelle l'esprit clérical, c'est-à-dire à l'esprit chrétien. On n'ose pas attaquer la liberté en face, mais on la frappe dans l'ombre.

L'orateur salue l'Église avec d'autant plus de respect qu'il se trouve, à ce qu'il semble, dans le temple de la libre-pensée. Le catholicisme n'est point l'ennemi des libertés publiques; il en est le plus ferme défenseur.

On voit au contraire la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. le comte de Mun pontifier, mettre en cause la déclaration de 1682 et d'autres traditions qu'elle ne connaît guère, intervenir dans les objets qui lui sont le plus étrangers. C'est qu'en réalité, ce que veulent les républicains, c'est l'intervention de l'État dans les actes de l'Église, c'est la liberté pour eux et non pour les autres. Pour eux, l'État est le Dieu puissant et réel, sa propre fin et son propre but.

Ils arrivent ainsi à exercer la plus effroyable des tyrannies, la tyrannie de l'esprit, et cela en un temps où la tendance du gouvernement change tous les jours. On s'aperçoit, mais trop tard, qu'il vaut mieux avoir l'Église pour émule que l'État pour oppresseur.

Mais ni l'Église ni la liberté ne périront; la République ne détruira qu'elle-même par l'athéisme et le despotisme. (Très bien! à droite.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

La séance est levée à six heures.

TRANSMETTEZ LA NOUVELLE AUX MÈRES—Toutes les familles apprécient les excellents effets que l'on obtient avec de la moutarde fraîche et de bonne qualité; mais l'on perd beaucoup de temps et l'on se donne beaucoup de peine pour faire des sinapismes avec de la moutarde qui est souvent de qualité inférieure, et les malades continuent à souffrir. La nécessité a fait inventer les SINAPISMES BENSON, qui sont toujours efficaces et dont on peut se servir *immédiatement en se bornant à les tremper dans un peu d'eau.* Toutes les familles devraient se procurer un rouleau d'une demi-yarde de ces sinapismes, au prix de vingt-cinq cents. Ils coûtent meilleur marché que ceux que vous préparerez vous-même et ils agissent toujours d'une manière certaine. Ils épargnent le temps, le travail et la souffrance. Votre pharmacien vous en vendra.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si Pincendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Kellier.
25 Coin Jackson et Colisseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
38 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gallennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato,
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3,
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bazatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin BonsEnfants et ChampsElysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des États-Unis.
*616 Coin Baynes et Dauphine.

SPECTACLES, BALS, &c.

CÉLÉBRATION —DU— CENTENAIRE, PAR L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane AUX FAIR GROUNDS, LE MARDI, 4 JUILLET 1876.

Programme.

Courses, Courses, Courses.

Première course—Ponies, 14 mains et au dessous; un mile; bourse $40; premier cheval, $15; second, $5, trois pour entrer et deux pour courir. Entrée $1.

Seconde course—Course pour tous; parties liés; bourse, $.5; Premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2,50.

Troisième course—Course au trot, pour des chevaux qui n'ont jamais battu 2:45; parties liées sous harnais et selle; bourse, $25; premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2,50.

Quatrième course—Course de mulets, mile dash; bourse, $70; premier mulet, $50, second, $2,50. Entrée gratuite.

Cinquième course—Pour les membres seulement; 140 yardes; prix $5 en or.

Les courses seront conduites d'après les réglements du Louisiana Jockey Club; les courses au trot d'après les réglements du "Trotting Association of Turf Congress". Toutes entrées devant être faites chez J. C. Smith, 15 rue St. Charles.

EN PLEIN CHAMP.

1. Course en sacs pour jeunes garçons, prix $2.
2. Cassement de pot à fleurs, les yeux bandés, prix $2,50.
3. Recherches de pièces de monnaie, prix 15 pièces de vingt-cinq cents.
4. Course de brouette, prix $2,50.

FEU D'ARTIFICE.

(Sous la direction du prof. Féroulilet.)

A 8 heures.

SPECTACLE TRES COUTEUX.

1. Deux soleils avec gloire, trois répétitions.
2. Deux caprices, quatre répétitions.
3. Une batterie de chandelles romaines.
4. Une bombe, pluie d'or.
5. Un kalei'oscope, six répétitions.
6. Une grande rose, six répétitions.
7. Une bombe en couleur.
8. Trois spirales, trois répétitions.
9. Pièce, cromatique, quatre répétitions.
10. 1776 C. B. A. 1876.
11. Grands mosaïques en feu croisé, 113 pieds.
12. Bouquet de 5 douzaines de fusées.

Avant et pendant le feu d'artifice, 15 douzaines de fusées.

LES DÉCORS

De la bâtisse principale sera l'une des parties attrayantes du programme, une grande allocation ayant été faite. Le Prof. Legras, si avantageusement connu, promet de se surpasser.

DEUX CORPS DE MUSICIENS.

Composés des meilleurs musiciens de la ville ont été engagés dans le but d'offrir une nouvelle récréation à nos amis et au public.

LES DANSES

commenceront à 5 heures dans la SALLE DE L'EXPOSITION dont les deux étages ont été retenus.

Il n'y aura pas de danse sur la plateforme.

Les dames ne seront pas admises sans billets d'invitation.

Les demandes d'invitation peuvent être adressées à l'un des membres de la société, jusqu'au 1er juillet. Il faudra donner les noms et les adresses en plein.

SOUSCRIPTION.....50 CENTS.

On recevra des souscription aux portes le jour de la célébration.

Les rafraîchissements se vendront aux mêmes prix qu'en ville.

Les chars feront le service jusqu'à 2 heures du matin.

Les additions à ce programme seront publiées.

E. A. LOUIS,
Président du Comité d'Arrangements,

18 juin—15, 25 juin, 2, 3, 4, juillet

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PUREÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES facilement falsifiées.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et circulaires

A. JAN,
Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 14avril—3m

La société NEVERS & HERY est dissoute ce jourd'hui, d'un commun accord. NEVERS, agent et teneur de livres, HERY, continue le même commerce pour son propre compte, devient seul propriétaire de tout l'actif et assume tout le passif de la maison.

NEVERS & HERY.

En me retirant de la maison, je prie mes amis de continuer leur patronage à Mr J. L. NEVERS, mon successeur.

Je profite de cette occasion pour annoncer à mes amis et au public que j'ai des moulins à scie de l'autre bord du lac et trois goélettes qui régulièrement, toutes les semaines apportent du bois au chantier. No 215 de la rue Julie. Je peux, plus aisément que tout autre établissement, vendre du bois de charpente et le faire scier sans retard.

J. L. NEVERS,
Chantier au No 215 de la rue Julie, Nouveau Bassin. Nouvelle-Orléans. 22 mai—1m—J D.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS. 11 RUE ST-LOUIS.

Avis Mensuel—Juin 1876.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis en connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A: Abadie (Dr Pierre), Abadie (Jean), Auzies (François)
B: Hallon (Lucien), Bayle (Nicolas), Bellande (Antoine & Joseph), Bonnet (Alphonse), Basset (Mme Vve), Brauns (Mme Vve)
C: Carrau (Jean Marie), Clément (François), Campagnet (Pierre), Cassagne (Benoit et Marie)
D: Doura (Isidore), Deschatelets (P), Draux (Antoine)
F: Fournier (Hippolyte), Falc (Milles Arthémise et Elvina)
G: Garde (Jean), Grasgnon (Louis José-Sainte-Saint), Gartley (Etienne), Garrus (Paul), Gabriel (Mme)
H: Hélier (Mr)
K: Kien (Anatole)
L: Lisboni (Mme), Laorott (Mme Vve Adolphe), Longforest (Charles), Lafaon (Jean), Lassalle (Jean), Lamer (les époux), Lobit (les époux), Latour — (Mr)
M: Marsan (Henri Bernard), Munier (Constant), Michel (Joseph), Mercier (Charles)
P: Pichet (Marie), Pavy (Octave), Petit (Alexandre)
Q: Queru (Pierre)
R: Rouote (M), Rouer de la Cour (Mlle)
S: Sassous (Mme Marie), Sauvage (Adrien Eugène)
T: Thiebaut (Alphonse), Touja (Baptiste)

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

2juin—7 REYNAUD.

Célébration du Centenaire en Louisiane.

LE 4 JUILLET 1876.

Quartier-Général du Comité Exécutif.

Au No 53 de la rue St-Charles.

CIRCULAIRE.

Les renseignements suivants sont publiés pour tous ceux que cela concerne.

La Convention qui s'est réunie à la Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1876, annonce le but de ce meeting:

Le but de la Convention est d'amener tout le peuple de la Louisiane à célébrer le Centenaire; de faire naître l'amour du pays, d'engager toutes les Sociétés religieuses, civiles et militaires d'aider à la célébration dans chaque ville et chaque village de l'État.

La célébration doit être laissée au peuple et les frais doivent être couverts par des contributions volontaires. Chaque Eglise et chaque Société, dans chaque ville ou village de l'État, est requis de participer ou d'aider à célébrer l'Anniversaire. Les Sociétés auxquelles leurs réglements défendent de se joindre aux autres publiquement, sont priées d'aider la Convention de la manière qu'elles le pourront.

Le programme suivant a été adopté:

Procession des sociétés civiles et militaires le 4 juillet à 9 heures du matin.

Lecture de la déclaration d'indépendance et discours au St-Patrick Hall à 10 heures.

2e Service divin à 11 heures, dans toutes les Eglises de l'État.

4e Un salut de 100 coups de canon à midi, salutations nationaux le matin et le soir.

Toutes les sociétés qui désirent prendre part à la célébration sont priées d'envoyer un aide à M. Geo. H. Braughn, grand marshal.

Toutes les organisations, qu'elles prennent ou ne prennent point part à la célébration, sont priées de recevoir des contributions volontaires et les transmettre à Mr Douglas M. Kilpatrick, caissier du Comité Exécutif.

Pour plus de détails, s'adresser, en personne ou par lettre, à Mr J. Benj. Chandler, secrétaire, No 55 de la rue St-Charles.

COMITE EXÉCUTIF.

Capt. Wm. TENBRINK, président, Association des Vétérans de la Louisiane.

Vice-présidents—Géni P. H. DeTrobriand, Armée des E.-U.; Capt. C. A. Babcock, Marine des E.-U.; Col. Wm. Miller Owen, Washington Artillery; Lieut. Wm. Pierce, Continental Guards; E. Lai mont, Association de Bienfaisance des Jeunes Gens; H. S. Bell, Fils de la Tempérance; W. H. Zimmermann, Département de l'incendie.

Secrétaire—J. Benj. Chandler, Association des Vétérans Louisiane de la guerre du Mexique.

Trésorier—D. M. Kilpatrick, Armée de la Virginie du Nord.

Grand Marshal—G. H. Braughn, Association de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Le Comité Exécutif sera, tous les jours, au quartier général, No 53 de la rue St-Charles.

14juin—8f J. BENJ. CHANDLER, Secrétaire.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grand Pique-nique de Pompiers, —DONNÉ PAR LE— VOLUNTEER FIRE CO, No 1, —ET LE— VIGILANT FIRE CO., No 3, Aux Fair Grounds, LES DIMANCHES, 18 et 25 JUIN 1876.

Prix du billet.....50 cents.

Gratis pour les dames et les enfants.

Un coupon attaché à chaque billet donne au porteur la chance de gagner un des lots suivants:

1o Une montre et une chaîne de sûreté, or.
2o Une machine à coudre, de singer;
3o Une montre en or, pour un monsieur;
4o Une parure bracelets de deuil;
5o Un fourneau de cuisine, No 7;
6o Une pipe en écume de mer;
7o Une canne à tête d'or.

PROGRAMME.

Course de poulies, pour tous, un mille; prix, $10.

Course au trot, un mille à la fois, pour les chevaux qui n'ont jamais excédé 2:40; prix, $25.

Course d'une pulle, pour tous; prix, $20.

Course à l'amble, un mille à la fois, pour tous; prix, $15.

Course de poulies de moins de 14 mains, un mille; prix, $10.

Course de mulets, un mille. Le dernier mulet aura le prix; prix, $10. Personne ne pourra se servir de son propre mulet.

Course au trot de chevaux de pompes à bras, un mille, pour tous les chevaux du département de la Nlle-Orléans, à la disposition du district, d'Algier et de Carrollton. Prix, $25.

Défi—Course entre le "Loafer Horse" du No 1 et le "Lion Horse" du No 3, attelés à des pompes à bras—un mille—bourse de $2 0.

Course au trot, du charrettes de laitiers, un mille. Prix, $10.

Course au trot, de charrettes de bouchers. Prix, $10.

Course au trot, de hose carriage, un mille, pour tous les chevaux des quatre départements. Prix, $25.

Défi—Course entre le cheval "Samson" du No 1 et le cheval "Baker" du No 12, attelée à des hose carriages, un mille, au trot, pour 2 barils de bière.

Le foreman de chaque compagnie conduira son cheval.

Course de petites vendeurs de journaux—1/4 de mille. Prix, $2 50.

Course à pieds—100 yardes—pour tous les membres du département. Prix une Chemise de Flèvre.

Course, au trot, d'attelages de deux chevaux, pompes à vapeur, un mille, pour toutes les compagnies des quatre départements. Prix, $25.

Jet d'eau, par 100 pieds de tuyaux. Prix, $100